

Les structures syndicales suisses et la place de l'Union syndicale suisse

Autor(en): **Nobel, Guido**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **32 (1974)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-137259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les structures syndicales suisses et la place de l'Union syndicale suisse

Guido Nobel,
secrétaire de l'Union Syndicale Suisse,
Berne

DÉFINITION

Selon une définition classique de la fin du siècle dernier, les syndicats sont des associations de travailleurs qui s'emploient en permanence à défendre et à améliorer les conditions de travail.

Aujourd'hui, on les définit comme des associations permanentes de salariés, qui ont pour objet de défendre et d'améliorer la condition économique et sociale du travailleur et aussi de lui ouvrir l'accès aux valeurs de la culture.

APERÇU HISTORIQUE

Les syndicats sont un produit de l'économie moderne et une conséquence de l'apparition de la grande entreprise. La révolution industrielle a réduit l'immense majorité des gens qui travaillent à la condition de salariés. Occupés tout d'abord par des entrepreneurs individuels, ils sont tombés en nombre croissant sous la dépendance d'un capital anonyme. Au début de l'ère capitaliste, l'industrialisation a eu pour corollaire une tragique paupérisation des masses, en dépit d'une augmentation rapide de la productivité.

Abandonnés à eux-mêmes, les travailleurs devaient subir cette situation. Peu à peu cependant, ils ont compris que seule l'union, la solidarité et l'action commune pourraient les tirer de leur misère. Mais cette liberté de s'associer et d'agir, ils ont dû la conquérir durement, souvent héroïquement.

Telle est l'origine des syndicats ouvriers.

LE DÉVELOPPEMENT DU SYNDICALISME EN SUISSE

La Suisse s'est industrialisée à peu près en même temps que la Grande-Bretagne, et ses produits manufacturés ont pénétré sur les marchés mondiaux bien avant ceux des autres pays du continent. Néanmoins, le syndicalisme n'a pris pied que relativement tard en Suisse. Des particularités économiques et politiques propres à ce pays l'expliquent. L'activité industrielle n'a pas débuté dans les fabriques; le travail a tout d'abord été réparti entre les ouvriers travaillant à domicile.

L'apparition des manufactures n'a pas provoqué, au début du moins, l'essor de grands centres industriels. La Suisse n'ayant pas de charbon et de matières premières, les entreprises se sont installées le long des cours d'eau dont elles utilisaient la force motrice. Elles ont donc été d'emblée très disséminées — la décentralisation est encore l'une des caractéristiques de l'économie suisse — et les travailleurs ne formaient pas des masses compactes comme à l'étranger. Ainsi, dans les régions rurales une grande partie d'entre eux poursuivaient accessoirement des activités agricoles et gardaient le contact avec la terre. Tout cela explique pourquoi le phénomène de prolétarianisation a été sensiblement moins accusé en Suisse qu'ailleurs.

D'autre part, les traditions démocratiques, le fait que le peuple jouissait de droits politiques nettement plus larges qu'à l'étranger, ont également contribué à retarder l'essor du mouvement syndical. Ayant plus largement qu'ailleurs la possibilité d'exercer une influence sur l'aménagement des lois et le fonctionnement des institutions, les citoyens suisses étaient plus tentés que les autres masses ouvrières d'Europe de penser que l'activité politique leur permettrait de résoudre leurs problèmes matériels et sociaux mieux que l'organisation spécifiquement économique des travailleurs.

Enfin, l'instruction publique obligatoire et l'armée de milice ont maintenu un contact constant entre les diverses classes de la population et empêché que ne se creusent entre elles des fossés aussi profonds qu'à l'étranger. Les affrontements sociaux n'ont donc jamais été aussi dramatiques que dans la plupart des autres pays industriels.

La constitution de l'Union syndicale suisse remonte à 1880 et marque le passage à l'organisation essentiellement économique. De même, elle amorce l'intégration nationale des groupements locaux et d'entreprise. Mais ce n'est guère que lors de sa réorganisation de 1908 que l'Union syndicale est devenue ce qu'elle est aujourd'hui: l'organisation fédérative des fédérations professionnelles et d'industrie dont l'activité s'étend à l'ensemble du pays.

LE MOUVEMENT SYNDICAL ACTUEL

L'*Union syndicale suisse (USS)*, de loin la plus importante des organisations de travailleurs du pays, groupe actuellement quinze fédérations professionnelles qui lui sont affiliées, avec près de 450 000 membres.

Au second rang vient la *Fédération des sociétés suisses d'employés*, avec ses 126 000 employés de l'économie privée.

De plus, on compte un certain nombre d'organisations minoritaires d'obédience confessionnelle ou politique. Ainsi la *Confédération des syndicats chrétiens (CSC)*, groupant 100 000 membres environ, est de tendance catholique, alors que l'*Association suisse des salariés évangéliques (ASSE)* compte 14 000 membres réformés. L'*Union des syndicats autonomes* qui comptait, à fin 1973, 20 000 membres, est un syndicat d'obédience radicale.

Pour compléter la palette de la pluralité syndicale, il faut encore citer un certain nombre d'associations qui, ensemble, groupent environ 100 000 membres et qui ne sont rattachées à aucune organisation centrale telles que:

- la Société suisse des instituteurs,
- l'Union centrale du personnel des Etats et des communes,

- la Fédération suisse des fonctionnaires de police,
- la Fédération romande des employés,
- l'Association des employés de banque.

Cette dispersion des forces du travail — qui contraste avec la cohésion patronale — ne contribue évidemment pas à renforcer la défense des intérêts des salariés. Ces conséquences seraient plus marquées encore si l'Union syndicale, grâce à son activité, n'exerçait pas une forte influence dans l'économie de notre pays.

On admet tacitement aujourd'hui que l'USS est l'organisation la plus représentative des travailleurs.

L'USS ET SES FÉDÉRATIONS AFFILIÉES

Respectant le principe du fédéralisme, les seize fédérations professionnelles affiliées à l'Union syndicale suisse conservent leur entière autonomie.

Dans tous les secteurs de notre économie, les syndicats professionnels se sont développés de façon réjouissante au cours des ans.

Aujourd'hui, les deux syndicats les plus puissants sont sans conteste la *Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH)*, qui comptait à la fin de 1973 pas moins de 120 000 membres et la *Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB)*, qui annonce 117 000 membres.

Les autres syndicats affiliés à l'USS sont, par ordre d'importance, les suivants:

Fédération suisse des cheminots (SEV)	58 000 membres
Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD)	39 000 membres
Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA)	30 000 membres
Union suisse des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones (Union PTT)	24 000 membres
Fédération suisse des typographes (FST)	15 000 membres
Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP)	14 000 membres
Union suisse des lithographes (USL)	6 000 membres
Société suisse des fonctionnaires postaux (SSFP)	5 700 membres
Fédération suisse des travailleurs du vêtement, du cuir et de l'équipement (FVCE)	5 600 membres
Association suisse des fonctionnaires des téléphones et télégraphes (ASFTT)	3 800 membres
Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartonners (FSORC)	3 600 membres
Fédération suisse du personnel des douanes (FSPD)	3 500 membres
Syndicat suisse des mass-media	840 membres
Fédération suisse des tisserands de toile à bluter (FSTTB)	540 membres

La volonté d'entraide des syndicats est soulignée par leurs prestations sociales. Ainsi, l'année dernière, par exemple, ce sont plus de 90 millions de francs suisses qui ont été versés à des titres divers tels que: secours de maladie, accident, chômage, vieillesse, invalidité, décès, etc. La formation et le perfectionnement professionnels ont pour leur part aussi absorbé plus d'un million de francs dans les différentes fédérations syndicales.

Le développement des conventions collectives de travail est également une des manifestations de l'entraide. Elle vise par des pourparlers directs avec les associations patronales ou les entreprises à régler, dans la plus large mesure possible et sans le secours de l'Etat, les conditions de travail et de salaire, à promouvoir certains progrès sociaux ainsi qu'à créer des institutions paritaires et complémentaires d'assurance et de prévoyance.

Dans le cadre de l'économie privée, l'Union syndicale et ses fédérations affiliées préfèrent les réglementations contractuelles à la loi. Elles ont l'avantage d'être plus souples et peuvent être adaptées aux réalités économiques plus rapidement et mieux que les dispositions légales.

BUTS ET ACTIONS DE L'UNION SYNDICALE

Structure de l'USS

Tableau 1

Statuts

Programme de travail

Autonomie
des fédérations

Options

Indépendance
politique

Neutralité
confessionnelle

Malgré la pluralité syndicale, l'USS voit dans la liberté d'association l'une des libertés fondamentales, car elle estime que seuls des syndicats libres peuvent œuvrer pour la promotion des travailleurs.

Elle affirme et respecte le principe de la neutralité en matière confessionnelle et de l'indépendance à l'égard des partis politiques. A souligner la nuance entre la neutralité confessionnelle et l'indépendance politique.

L'action de l'Union syndicale vise à instaurer un ordre économique et social qui doit assurer à tous les mêmes droits, tant politiques, économiques que sociaux.

Dans son programme de travail, qui fut approuvé lors du 36^e congrès ordinaire en 1960 à Bâle, l'USS définit ses tâches comme suit:

«L'Union syndicale tend à réaliser et à maintenir le plein emploi, à promouvoir l'utilisation la plus rationnelle de toutes les ressources humaines et matérielles du pays; à assurer au travail une part aussi grande que possible du produit social et à la répartir équitablement entre les diverses catégories de travailleurs. L'Union syndicale a en particulier pour mission d'améliorer la condition économique et sociale des salariés; elle s'emploie à les faire accéder toujours plus largement aux valeurs de la culture.»

Les tâches sont donc clairement définies et l'USS met tout en œuvre pour réaliser ce programme.

C'est ainsi qu'elle s'emploie à réduire la durée du travail et à augmenter les vacances dans toute la mesure où les progrès de la technique et de la productivité le permettent, afin que le travailleur dispose de loisirs suffisants pour développer sa personnalité et participer à la vie sociale et aux valeurs de la culture, fonder et s'occuper d'un foyer, régénérer ses forces et renouveler sa capacité de travail.

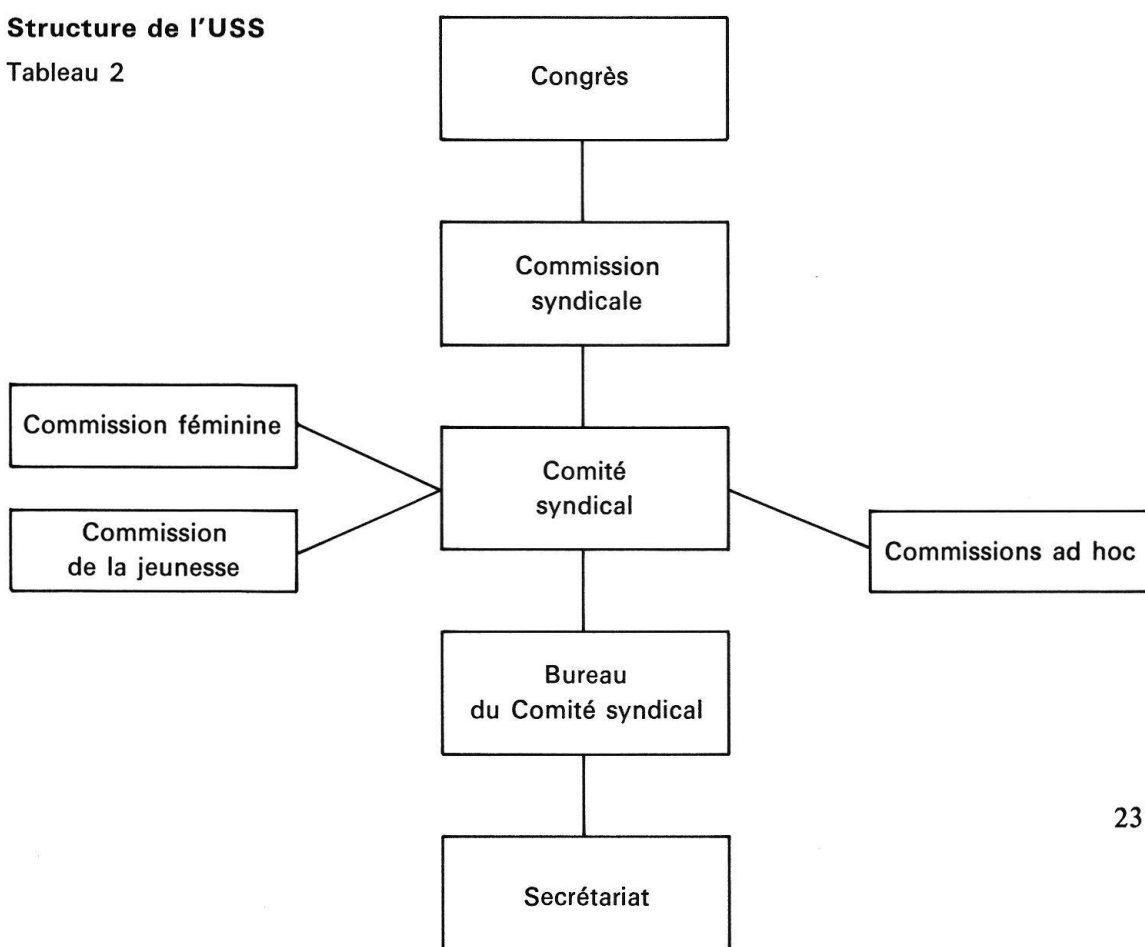
Aujourd'hui, la productivité a atteint un niveau suffisamment élevé pour que chacun puisse être préservé de la misère et bénéficier des réels avantages sociaux.

ORGANISATION DE L'USS

La structure de l'USS se présente comme suit :

Structure de l'USS

Tableau 2



a) Le Congrès syndical

est constitué par les délégués des fédérations affiliées et les délégués des cartels syndicaux cantonaux.

Chacune des fédérations affiliées a droit à deux délégués au moins jusqu'à 1000 membres et à un délégué supplémentaire par tranche de 2000 membres en plus.

Les cartels syndicaux cantonaux ont droit à un délégué jusqu'à 20000 membres et à un délégué supplémentaire pour chaque tranche de 20000 membres en plus.

b) La Commission syndicale

se compose des membres du Comité syndical et des délégués des fédérations affiliées, chaque fédération ayant droit à un délégué au minimum dans la Commission syndicale et pour les fédérations de plus de 3000 membres à un second délégué alors que celles de plus de 5000 membres en ont droit à trois et de plus de 10000 membres à quatre délégués. Les cartels syndicaux cantonaux envoient un délégué à la Commission syndicale.

c) Le Comité syndical

est formé de 21 membres dont 16 représentent les fédérations, trois les cartels syndicaux cantonaux de Suisse alémanique, romande et italienne, alors qu'un membre représente la Commission féminine et un autre la Commission de la jeunesse.

d) Le Bureau du Comité syndical

comprend le président et les trois vice-présidents de l'USS, ainsi que les secrétaires permanents de l'USS.

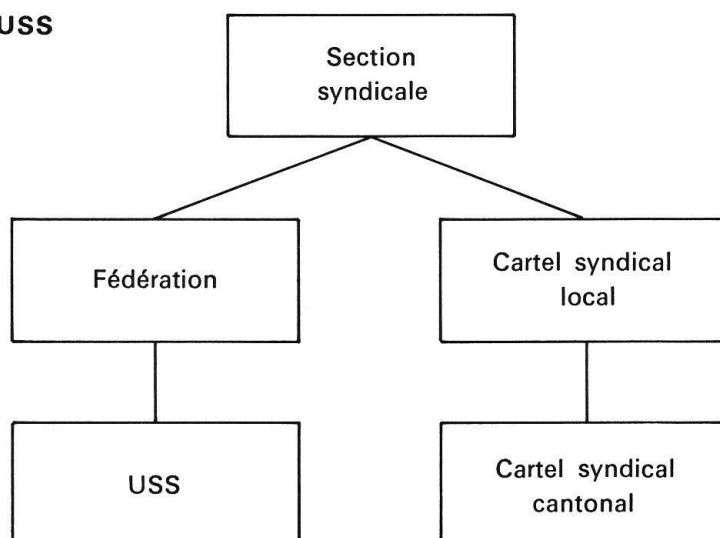
e) Les cartels syndicaux

Les sections des fédérations affiliées à l'USS sur le territoire d'un canton forment un cartel syndical cantonal. Ils ont pour tâche de réaliser le programme de l'USS sur le plan cantonal.

Lorsque le besoin s'en fait sentir, dans les localités d'une certaine importance, les sections des fédérations affiliées à l'USS forment un cartel syndical local. Celui-ci s'occupe de toutes les tâches inhérentes à un organe de faîte sur le plan communal (voir tableau 3).

Structure de l'USS

Tableau 3



LES PUBLICATIONS DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Les fédérations étant autonomes, chacune publie son propre journal hebdomadaire.

L'USS, quant à elle, publie chaque semaine un service de presse sous le titre *Correspondance syndicale suisse* à l'intention des journaux syndicaux et de la presse en général.

De plus, chaque mois, l'USS fait paraître la *Revue syndicale suisse*, qui est éditée à l'intention des militants syndicaux de notre pays.

Des publications occasionnelles sont également éditées par l'USS. L'année dernière elle a édité:

Travailleurs et syndicats, une enquête socio-psychologique

Commentaire de la convention de travail, par Edwin Schweingruber et F.-Walther Bigler

En préparation: *Commentaire de la Loi sur le travail*.

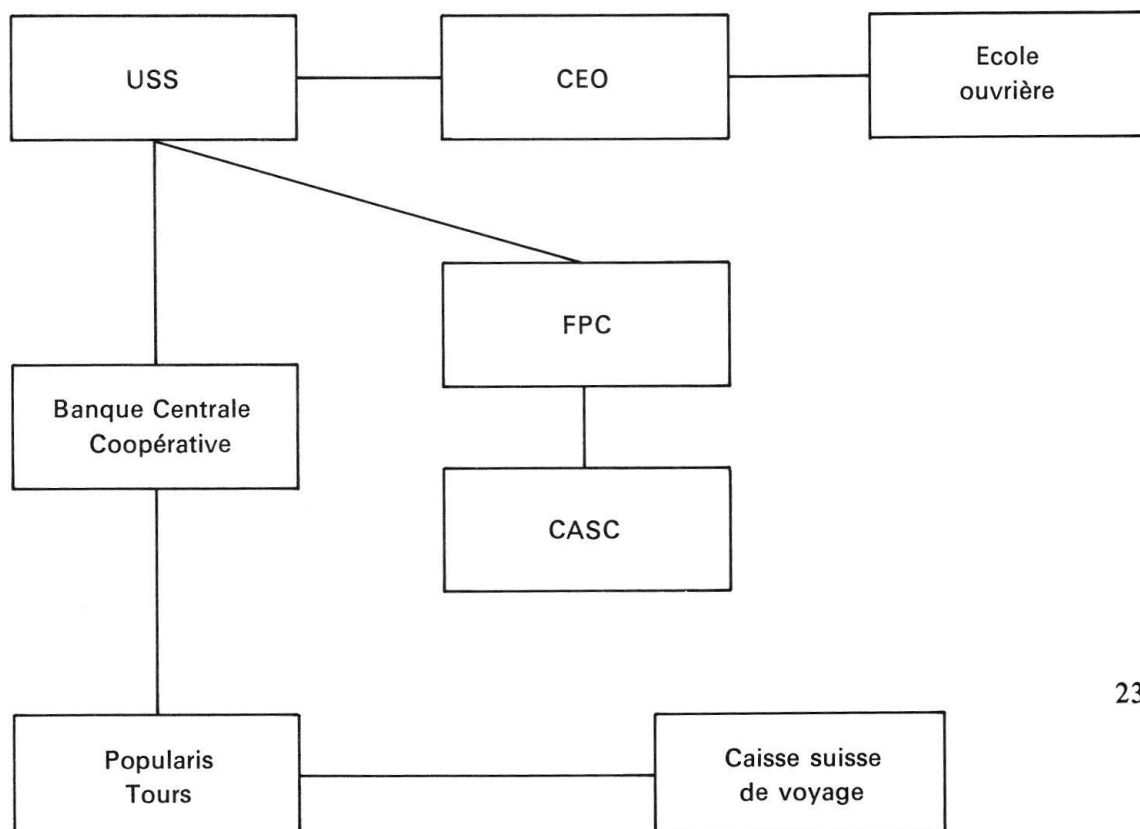
INSTITUTIONS FONDÉES PAR L'USS

Au cours des ans, l'USS a créé un certain nombre d'institutions appelées à développer l'esprit syndical dans différents secteurs de notre économie.

L'USS entretient une Centrale d'éducation ouvrière (CEO) qui, elle-même, a créé l'Ecole ouvrière.

Structure de l'USS

Tableau 4



Pour encourager l'épargne, l'USS a participé à la création de la Banque Centrale Coopérative. Pour le tourisme social, elle a fondé Popularis Tours et a contribué au lancement de la Caisse suisse de voyage.

Enfin, pour favoriser l'émancipation des consommateurs, l'USS a institué la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) et la Communauté d'action des salariés et des consommateurs (CASC) (tableau 4).

Récemment, avec l'appui de la société d'assurance Coop-Vie, l'Union syndicale a lancé l'Assurance protection juridique Coop-USS.

CONCLUSIONS

Aujourd'hui, l'Union syndicale suisse est reconnue comme entité économique dans notre pays. Elle est consultée sur tous les problèmes qui touchent les intérêts des travailleurs. Elle affirme et défend les principes de la démocratie.

Depuis des décennies, les syndicats affiliés à l'Union syndicale suisse ont adopté « la paix du travail », qui a fait ses preuves. Même si aujourd'hui cette paix du travail est contestée par certains milieux, en particulier des groupements extrémistes, la preuve est faite que celle-ci profite à chacun, aux travailleurs, aux employeurs et à l'Etat.

Que ce soit en matière de politique fiscale, de politique des transports, de politique du logement (avec la convention du logement l'USS est la première à avoir réalisé un accord librement consenti avec les propriétaires d'immeubles), de politique de la main-d'œuvre étrangère, de politique conjoncturelle ou de politique sociale, l'USS a son mot à dire, influence les décisions et permet ainsi de forger un avenir meilleur pour les travailleurs de notre pays.